

# Reconnaissance bilatérale de l'Etat de Palestine par la France

12 novembre 2014



Monsieur le Président de la République,

La situation politique et humanitaire ne cesse de se détériorer en Palestine occupée, comme en témoignent les événements actuels à Jérusalem, le climat de haine contre les Palestiniens et la multiplication des provocations de nationalistes religieux juifs, les restrictions d'accès à l'Esplanade des Mosquées, l'accélération de la colonisation, les campagnes d'arrestations en forme de punition collective, le siège de la Bande de Gaza qui n'est toujours pas levé...

L'échec des négociations depuis vingt ans alimente les désillusions et un profond sentiment d'injustice qui contraignent les Palestiniens à poursuivre la résistance contre la violation quotidienne de leurs droits et du droit international, notamment le droit à l'autodétermination.

Le refus israélien de se conformer au droit ne peut plus bénéficier de l'impunité dont il jouit. La France et l'UE ne peuvent plus se contenter de condamnations verbales. Elles doivent utiliser, dès aujourd'hui, les instruments de pression à leur disposition pour protéger les Palestiniens, assurer leur sécurité et le respect de l'ensemble de leurs droits.

Les nouvelles négociations que les autorités françaises appellent de leurs vœux ne déboucheront que si elles partent de paramètres clairs et d'un calendrier de travail précis avec des dates-butoirs proches et des conditions précises : la fin de la colonisation, la levée du blocus de Gaza, la libération des prisonniers palestiniens et la création d'un Etat palestinien de plein droit.

La reconnaissance de l'Etat de Palestine sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, est une première étape pour faire évoluer le statu quo. 67 ans après la création unilatérale de l'Etat d'Israël et après 47 années d'occupation, 135 Etats membres des Nations unies ont déjà reconnu bilatéralement l'Etat de Palestine : Etats arabes, d'Amérique latine, d'Afrique et d'Europe dont la Suède récemment.

L'opinion et de nombreux élus attendent de la France qu'elle prenne la même mesure. La France peut jouer un rôle d'entraînement fort en Europe. C'est ce que nous en attendons. Elle ne peut passer à côté de l'histoire et laisser ses partenaires avancer sans elle dans l'exigence de justice au Proche-Orient.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération. Nous vous informons par ailleurs que nous adressons également cette lettre au Ministre des Affaires étrangères et que nous la rendrons publique.

- Emplacement : Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Espace presse](#) > [Communiqués](#) >

- Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/Reconnaissance-bilaterale-de-l,4169>